

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21/03/2017	Délibération n° 2017/25 – p1/1
Objet : Convention avec le T10 Paris Est Marne & Bois	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. Intercommunalité/intérêt communautaire	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,
En exercice : 34 Le vingt-et-un mars à vingt heures,
Présents : 23
Votants : 27 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est
Procurations : 4 réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de
Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELINE, Stephan SILVESTRE, Jean-Raphaël SESSA, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe IPPOLITO, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Benoît WOSSMER, Jean-Daniel AMSLER, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Jean-Raphaël SESSA.
Georgette REGNAULT a donné pouvoir à Alain GUETROT.
Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI.
Anne-Marie BOURDINAUD a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.

Sont absents excusés :

Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Corinne POIGNANT, Georgette REGNAULT, Carole DRAI, Anne-Marie BOURDINAUD, Isabelle LAFON.

Alain Guétrot expose au Comité ce qui suit :

Le T10 Paris Est Marne et Bois qui utilise les produits de l'éditeur Ciril a sollicité INFOCOM'94 pour des actions de formation sur le logiciel Civil Net Finances. Pour ce faire, il convient d'adopter une convention régissant ces prestations.

Le Comité,

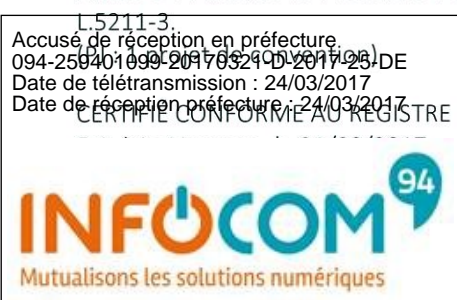
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Secteur Central du Val de Marne INFOCOM'94
Vu la délibération du 27 septembre 2016 fixant les tarifs,
Vu la demande en date du 6 mars 2017 du T10 Paris Est Marne & Bois visant à ce que la formation de ses agents au logiciel Civil Net Finances soit assurée par INFOCOM'94,
Vu le projet de convention entre le T10 Paris Est Marne & Bois et INFOCOM'94 ci-annexé

Après en avoir délibéré à la majorité

(2 ABSTENTIONS -Henri PETTENI, Carole DRAI- et 25 voix POUR)

Article 1 : Adopte la convention ci-annexée conclue entre le T10 Paris Est Marne et Bois et INFOCOM'94.

Article 2 : Autorise le Président à signer ladite convention après l'accomplissement des formalités prévues à l'article



CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



Le Président
Alain GUETROT

SYNDICAT MIXTE DU VAL-DE-MARNE / N° de Siret : 259401 099 00017

92, boulevard de la Marne 94214 La Varenne Saint-Hilaire Cedex

Tél. 01 48 89 31 79 / Fax 01 48 85 47 25 / infocom94@infocom94.fr